

Courtemelon, le 30 octobre 2015

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 14/2015

Les conditions de l'automne que nous vivons sont complètement différentes de l'automne 2014, qui a été en bonne partie mouillé et chaud, alors que cette année, le temps est devenu frais déjà en septembre et a été sec, avec de la bise. Les conditions pour les récoltes et les mises en place des cultures d'automne ont été très bonnes, mais la levée de certains colzas a été pénalisée par la sécheresse.

PER : interdiction de traiter

Les applications de produits phytosanitaires (y compris les granulés molluscicides) sont interdites, depuis le 1^{er} novembre, jusqu'au 15 février 2016. Des autorisations exceptionnelles de traitement durant la période hivernale sont envisageables, pour des cas dûment justifiés.

COLZA

Stade, état général : la plupart des cultures présentent environ 8 feuilles, parfois même plus et se trouvent donc dans de bonnes conditions pour entrer en phase hivernale. Certaines cultures sont cependant moins avancées, mais devraient aussi pouvoir passer l'hiver dans de bonnes conditions. Les débuts d'élongation observés dans certaines cultures ne devraient pas poser de problème d'hivernage non plus.

L'état de la racine est souvent excellent (pivot descendant à la verticale), notamment par le fait de la sécheresse estivale. Il s'agit là de la meilleure garantie d'un redémarrage rapide de la culture au printemps.

Insectes ravageurs : les altises (petite et grosse) ont pu freiner la croissance de quelques cultures qui avaient levé tardivement et ont nécessité quelques interventions. Les larves de grosse altise sont actuellement visibles dans les pétioles des feuilles, mais sont très peu nombreuses : seules quelques plantes sont touchées, par une seule larve. Cette situation est complètement différente de celle de l'année passée.

Les larves de tenthrèdes ont causés quelques dégâts au feuillage, mais n'ont nécessité aucune intervention.

Le vol du charançon du bourgeon terminal a généralement été modeste et se termine.

CÉRÉALES D'AUTOMNE

Stades : levée à début tallage.

Quelques semis sont encore à réaliser, notamment après betterave.

Semis tardifs : ne pas oublier d'adapter la densité de semis. Pour les semis de début novembre, il est généralement conseillé de semer 450 grains par m². Pour les semis de fin novembre, augmenter encore la densité de 50 à 100 grains par m². Il peut aussi s'avérer utile d'adapter la variété : Arina, Titlis, Levis, Rainer et Fiorina sont celles qui supportent le mieux les semis tardifs.

→ Conservez les étiquettes des semences.

Limaces : la pression exercée par les limaces a été importante dans certains cas, notamment après colza. Les cultures sont à contrôler jusqu'au stade 3 feuilles. Si nécessaire, prévoir l'application d'un granulé molluscicide (pensez alors à la demande d'autorisation).

Désherbage : les cultures qui n'ont encore été désherbées seront à désherber au printemps prochain.

HERBAGES : campagnols

Les premières observations que nous avons réalisées dans les Franches-Montagnes montrent des situations très différentes suivant les secteurs : diminution des campagnols terrestres par rapport à l'automne 2014, augmentation en certains endroits et augmentation du campagnol des champs ailleurs. Il importe donc de tout mettre en œuvre pour limiter leurs populations pendant l'hiver, en récoltant le fourrage qui resterait dans les parcelles, en installant des perchoirs pour les rapaces, dans les endroits dépourvus de perchoirs naturels et en luttant directement contre les campagnols par piégeage ou gazage, où les campagnols ne sont pas trop nombreux.

→ L'hiver qui vient sera la période idéale pour mettre en place des groupes de lutte.

Pulvérisateur : hivernage

Une fois les derniers traitements effectués, le pulvérisateur sera lavé (à l'intérieur et à l'extérieur), contrôlé et remis en état, puis rangé hors gel ou protégé avec un produit antigel.

Pour le nettoyage, il existe des produits spéciaux (p.ex. Agroclean, All Clear Extra, BlancoNET, Dipurol ou Teepol), qui permettent un nettoyage en profondeur de l'appareil et sont particulièrement indiqués pour le débarrasser des résidus d'hormones et de sulfonilurées. Ces produits n'ont toutefois pas d'action antigel. Lors du lavage, il faut s'assurer que toutes les parties du pulvérisateur soient bien rincées, sans oublier les buses, les filtres et les anti-gouttes, à démonter et détartrer si nécessaire. Ces travaux de lavage ne doivent être effectués que sur des places dont l'écoulement est exclusivement relié à la fosse à purin. Les eaux de nettoyage ne doivent en effet pas partir dans les cours d'eau. Les stations d'épuration ne sont non plus pas en mesure de traiter ce genre de produits.

Après ce lavage, les pièces défectueuses seront réparées ou remplacées. Si l'on change les buses, il faut toutes les remplacer à la fois, afin d'assurer une bonne répartition latérale de la bouillie.

Stockage des produits : la saison hivernale représente une bonne occasion de mettre de l'ordre dans le local de stockage des produits phytosanitaires et d'en faire l'inventaire. Les produits dont vous n'avez plus besoin ou qui ne sont plus homologués sont à retourner au vendeur. Pensez aussi à mettre à jour le matériel de protection (p.ex. gants, masques).

Séances d'informations phytosanitaires :

les dates que nous avons retenues sont les mercredi 3 et jeudi 4 février 2016. Les séances auront lieu l'après-midi (13h30 à 16h00). Les lieux où se dérouleront les séances (une dans la Vallée de Delémont et l'autre en Ajoie) seront précisés ultérieurement. → Réservez ces dates.

Sauf situation exceptionnelle, ce bulletin est le dernier de l'année. Nous tenons à vous remercier pour votre intérêt et votre fidélité et rappelons qu'il est possible à tout un chacun de recevoir notre bulletin d'information moyennant une modeste contribution aux frais de 10 frs par année. Nous restons bien entendu à votre disposition et, tout en vous souhaitant le meilleur pour la suite, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Station phytosanitaire cantonale



P.P.
2852 Courtételle

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE